



Futur CSE : état des négociations

Trois accords ont été proposés à la signature par la direction après 6 mois de négociations longues et laborieuses, pleines de suspens jusqu'à la dernière minute.

La CFDT a signé ces trois accords - certes imparfaits - et en deçà des possibilités de la société, mais la direction n'a retenu que le minimum nécessaire pour espérer une représentation des salariés.

Le premier accord, sur la définition des collèges permet d'obtenir un collège unique pour les sociétés SSG, SHRS et SBS et deux collèges pour I2S (cet accord est actuellement en attente de ratification par le dernier syndicat représentatif).

Le second accord a permis de cadrer le vote électronique, imposé par la direction. La CFDT a obtenu l'envoi des codes et identifiants par courrier au domicile de chaque salarié, limitant ainsi le risque de fraude.

Le troisième accord définit les périmètres et moyens des futurs CSE. La direction a refusé toute discussion sur la possibilité de CSE régionaux, limitant la négociation à un CSE national dans chacune des sociétés SSG, SBS, SHRS, I2S et Beamap. Dans ce cadre, la CFDT a obtenu lors de cette négociation, entre autre chose, les points majeurs suivants :

- Une représentation des petits sites,
- Une augmentation significative du nombre de Représentants de Proximité (267 pour l'ensemble des sociétés au lieu des 164 proposés initialement par la direction),

- Un changement de paradigme pour les prérogatives des Représentants de Proximité en obtenant le maintien de toutes les prérogatives possibles des délégués du personnel et des élus CHSCT actuels (tout sauf le droit d'expertise et les info-consultations),
- La CFDT a arraché au finish la prise en compte de la représentativité locale pour la désignation des Représentants de Proximité.

La négociation continue : un dernier accord reste à négocier : le PAP !

Le Protocole d'Accord Préélectoral (PAP) doit définir les derniers éléments nécessaires pour permettre les nouvelles élections comme, par exemple, le calendrier électoral, les salariés électeurs, la mixité, etc ...

Cet accord permet également aux syndicats non représentatifs de Sopra Steria de participer à la négociation. La direction espère finaliser cet accord pour la mi-juillet, ce qui nous semble très optimiste.

Juridique

La CFDT est la seule organisation syndicale à avoir demandé la reconnaissance de site distinct autre que celui national accordé par la direction. La justice (jusqu'en cassation), après avoir reconnu les sites de Manhattan et de Montreuil, vient de reconnaître le site de Rennes.

Excellentes vacances à toutes et tous !

Alors pour cette pause estivale, vous êtes plutôt Campagne, Mer ou Montagne ? Quelle que soit votre destination :

Déconnectez-vous !

Reposez-vous !

Ressourcez-vous !



N'hésitez pas à vous abonner à notre ESSENTIEL pour recevoir les communications CFDT en envoyant un mail vide à EssentielSopra-subscribe@yahogroupes.fr

**Prochaine réunion du CE I2S
25 JUILLET 2019**